

## Vernis à deux composants



### Définition

Vernis polyuréthane à deux composants pour le vernissage de grande tenue (haute montagne et bord de mer).

Se fabrique en deux qualités : RECATHANE VERNIS BRILLANT et RECATHANE VERNIS SATIN.

### Destination

Ce vernis est utilisable tant en intérieur qu'en extérieur. Convient pour les boiseries en pièces sèches ou humides, le béton, pour les meubles, les bateaux et les boiseries extérieures. Les supports adéquats sont les bois neufs de toutes les essences, les bois déjà vernis (au RECATHANE VERNIS ou similaire) après lessivage et ponçage jusqu'à l'obtention d'une surface mate, propre et adhérente. Peut-être également utilisé pour vernir le béton, le fer et les métaux ferreux.

### Propriétés

- Excellente dureté et souplesse.
- Bonne tenue extérieure.
- Grande longévité.

### Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

#### Préparation

- Le bois sera poncé et éventuellement dégraissé.
- Les anciens vernis seront poncés et lessivés.
- Sur béton sec, éliminer la laitance par sablage humide ou nettoyage chimique au **SOLCOAT NET** suivi d'un rinçage abondant. La porosité du support devra être conforme au DTU, sous peine de mauvaise adhérence.

#### Application

- Bien mélanger base et durcisseur une demi-heure avant l'emploi.
- Temps de vie du mélange : 8 heures.
- Pour obtenir un excellent résultat, appliquer en trois couches :
  - 1<sup>ère</sup> couche : diluer à 8 % ;
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couches : diluer de 0 à 3 %. (poncer à l'abrasif à l'eau entre chaque couche)

#### Brosse et rouleau

- Diluer de 0 à 8 %.

#### Airless

- Diluer de 8 à 10 %.
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

#### Diluant

402.

## Caractéristiques techniques

### Aspect du film

Brillant ou satiné.

### Teintes

Incolore.

### Conditionnement

0,750 litre et 3,5 litres.

### Liant

Résine polyuréthane acrylique.

### Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Hors poussières : 3 heures.
- Sec : 6 heures.
- Recouvrable : 24 heures.

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

### Rendement

8 à 12 m<sup>2</sup>/l suivant la nature du bois.

Qualité	Brillant	Satin
Densité	0,97	0,99
Extrait sec	49 %	49 %
Taux volumique d'extrait sec	43 %	40 %
Brillant spéculaire	Supérieur à 70 %	Entre 30 et 40 %

## Caractéristiques réglementaires

### Classification

#### AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 6 a1

### Assurance

**RECATHANE VERNIS** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

### Hygiène et sécurité

Nocif Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Réglementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE : Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 500 g/l. Ce produit contient moins de 499 g/l de COV.

### Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**CED** : 080111\*.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

**reca**  
peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr